Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D141_250926-DE

cœur côte fleurie
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU VENDREDI 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq septembre à 17 heures 45, les membres du Conseil communautaire, convoqués le se sont réunis Au siège de Cœur Côte Fleurie, 12 rue Robert Fossorier - Deauville, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER Président.

Nombre de membres en exercice : 41
Nombre de membres présents : 28
Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1er Vice-Président, David MULLER 2ème Vice-Président, Stéphanie FRESNAIS 3ème Vice-Présidente, François PEDRONO 4ème Vice-Président, Roméo FROT 7ème Vice-Président, Claude BENOIST 8ème Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9ème Vice-Président, Régine CURZYDLO 10ème Vice-Présidente, Françoise LEFRANC 11ème Vice-Présidente, Pascal FEMINIER, Guillaume CAPARD, Christèle CERISIER-PHILIPPE, Cyrille MAUPAS, Anne LIMOGES, Fabienne LOUIS, Patrice ROBERT, Bruno ARNOULD, Anouchka DIDIER, Marjorie MOREL, Daniel HARACHE, Fabienne RUBIN, Olivier LE LAY, Laurent DUMAS, Véronique LIMOUSIN, Brigitte POULETTY-LEFEBVRE, Christine BONNIEUX, Jean-Michel BROGNIEZ

ABSENTS :

Pierre-Alain DE MALLERAY, Nicolas SAUVAGE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Hervé VAN COLEN, pouvoir à Marjorie MOREL, Jacques MARIE, pouvoir à Pascal FEMINIER, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, pouvoir à Claude BENOIST, Véronique BOURNE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS, Dominique VAUTIER, pouvoir à Fabienne LOUIS, Rodolphe DUGON, pouvoir à Patrice ROBERT, Nathalie DE FOUQUIERES, pouvoir à David MULLER, Philippe JUBERT, pouvoir à Christine BONNIEUX, Nathalie DALLONGEVILLE, pouvoir à Roméo FROT, Rémy PAPOZ, pouvoir à Michel MARESCOT

Monsieur Roméo FROT est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D141_250926

POLE METROPOLITAIN DE L'ESTUAIRE DE LA SEINE - Passation d'une convention de groupement pour la reprise des matériaux issus de la collecte sélective Autorisation

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des déchets, la Communauté de Commune Cœur Côte Fleurie (4CF) assure, après les opérations de collecte et de tri, le traitement de différentes matières et objets. Ceux qui peuvent être recyclés sont réorientés vers des filières de traitement et de valorisation spécifiques.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D141_250926-DE

Afin de pérenniser les filières et de garantir un niveau de recette satisfaisant, il convient de trouver une solution globale à l'échelle de plusieurs EPCI clients du centre de tri du Havre. Cette démarche avait déjà été engagée en 2021 par la réalisation d'un groupement sous l'angle de la coopération avec d'autres EPCI, membres du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine (PMES), pour la reprise des papiers issus de la collecte sélective. Elle avait été reconduite en 2023 en l'élargissant à l'ensemble des matières recyclables issues de la collecte sélective, et en l'étendant à d'autres EPCI non membres du PMES mais clients du même centre de tri. Cette coopération avait permis d'augmenter les recettes de revente des matières pour 4CF d'environ 50 000 €

Il est proposé d'engager à nouveau cette démarche en l'étendant à de nouveaux EPCI non membres du PMES mais clients du même centre de tri ou adhérents du SEVEDE. De ce fait, le gisement annuel de matières représenté par l'ensemble de ces EPCI s'élèvera à 23 816,1 tonnes.

Ce nouveau regroupement sera piloté par l'un des nouveaux membres, le PRECOVAL et va permettre le lancement d'une consultation commune et prenant en compte les EPCI suivants :
- La Communauté d'agglomération Caux Seine agglo,
- La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
- Le Précoval,
- La Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral,
- La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie,
- La Communauté de communes Campagne de Caux,
- La Communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville – Yerville,
- La Communauté de communes de la Côte d'Albâtre,
- La Communauté de communes Terroir de Caux,
- La Communauté de communes Yvetot Normandie.

Il convient donc d'établir une nouvelle convention avec PRECOVAL afin de fixer les modalités de fonctionnement.

Après avis favorable de la Commission Environnement en date du 02 septembre et du Bureau du 12 septembre 2026, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver les termes de la convention, ci annexée,

- habiliter son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer avec les collectivités citées ci-dessus, ladite convention constitutive d'un groupement pour une consultation commune relative à la reprise des matériaux issus de la collecte sélective ainsi que tous les acte s'y rapportant

Le Conseil est invité à en délibérer

Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

APPROUVE les termes de la convention, ci annexée,

HABILITE son Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer avec les collectivités ci dessus, ladite convention constitutive d'un groupement pour une consultation commune relative à la reprise des matériaux issus de la collecte sélective ainsi que tous les acte s'y rapportant

Le Président :

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 014-241400415-20260925-D141_250926-DE

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

Signé électroniquement par : Philippe AUGIER
Date de signature : 05/[illegible]
Qualité : Président

Roméo FROT
Secrétaire de séance

Philippe AUGIER
Président

Communauté de Communes Coeur Côte Fleurie
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org